PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

de la Communauté de communes

Enclave des Papes Pays de Grignan

Réponse à l'avis l'Autorité Environnementale

Version 2 du 26/02/2024

La présente note a pour objectif de répondre aux questions, demandes de complément et recommandations figurant dans l'annexe de l'avis délibéré de l'Autorité environnementale du 25 janvier 2024 émis sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) que la Communauté de communes Enclave des Papes Pays de Grignan a arrêté par délibération communautaire le 28 septembre 2023.

Il est repris ci-après la structuration de cet avis.

1. CONTEXTE, PRESENTATION DU PCAET ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1.2.1 DIAGNOSTIC

Les EnR

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande d'actualiser l'estimation de la production d'EnR et de la fiabiliser.

Eléments de réponse :

Les données utilisées sont effectivement les données disponibles les plus récentes au moment de la réalisation du diagnostic. Compte tenu du coût d'actualisation de ces données notamment lié au fait que la CCEPPG dépende de deux inventaires régionaux ayant sur certaines thématiques des méthodes de comptabilisation différentes, il a été choisi de réaliser cette actualisation lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET pour intégrer les données les plus récentes. La relative ancienneté des données utilisées ne remet pas en cause l'analyse des grands enjeux du territoire.

La vulnérabilité au changement climatique

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande d'actualiser les données du dossier relatives à la situation actuelle (diagnostic, état initial de l'environnement) avec des éléments récents (démographie, déplacements, consommation et production d'énergie, émissions de GES, séquestration du carbone…).

Eléments de réponse :

Voir ci-dessus.

2. ANALYSE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

2.2.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ressources en eau

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande d'actualiser et préciser les données sur la qualité des eaux et les sources de pollution.

Eléments de réponse :

Les données sur la qualité des eaux présentées datent de 2013 et sont parfois disparates entre le diagnostic et l'état initial de l'environnement car les données de 2013 étaient les plus récentes

disponibles lors de la réalisation des documents. Un travail de cohérence entre diagnostic et EIE sera effectué.

Le dossier ne présente pas en détail les enjeux en termes de pressions sur la qualité des eaux. Deux captages prioritaires sont situés sur la nappe des Mollasses miocènes du Comtat et on compte une aire d'alimentation de captage protégée à Roussas, sensible à la pollution par les pesticides. La mention des aires d'alimentation de captage intégrée au diagnostic (4.3.4.2) sera ajoutée à l'EIE.

2.6 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande de préciser rapidement les indicateurs des actions, de documenter autant que possible l'impact de celles-ci au regard des objectifs opérationnels et de veiller à l'utilisation du dispositif de suivi comme outil de pilotage et si besoin ajustement ou réorientation du plan, et de rendre publics les résultats du suivi au fur et à mesure de leur évolution sur un site accessible au grand public.

Eléments de réponse :

La programmation des actions de ce premier PCAET est considérée comme une phase d'émergence ou de premiers pas des filières/actions et de constitution de communautés territoriales de travail autour des thématiques relevant du PCAET. Cette première étape a été voulue, en termes d'objectifs, pragmatique et réaliste en considérant la situation actuelle de développement de ces filières/actions dans le territoire et des acteurs qui peuvent y être impliqués.

Dans cet esprit, chaque fiche action, au-delà de la programmation technique et budgétaire encore difficile dans certains cas à établir sur plusieurs années, a pour objectif de constituer une communauté de travail inter institutionnel sur le sujet qu'elle traite. Ces différentes communautés de travail progressivement permettront, au travers de revue annuelle de suivi de chaque fiche action, de les notamment en termes de budget, d'indicateurs et de quantification de leurs impacts.

3. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PCAET

3.1 LA GOUVERNANCE ET LE PORTAGE DU PCAET

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande de préciser rapidement les moyens organisationnels, humains et financiers qui seront mis en œuvre pour décliner de manière opérationnelle les actions du PCAET et assurer un suivi effectif des calendriers et des résultats des actions prévues, pour les réorienter si besoin.

Eléments de réponse :

La programmation des actions de ce premier PCAET est considérée comme une phase d'émergence ou de premiers pas des filières/actions et de constitution de communautés territoriales de travail autour des thématiques relevant du PCAET. Cette première étape a été voulue, en termes d'objectifs, pragmatique et réaliste en considérant la situation actuelle de développement de ces filières/actions dans le territoire et des acteurs qui peuvent y être impliqués.

Dans cet esprit, chaque fiche action, au-delà de la programmation technique et budgétaire encore difficile dans certains cas à établir sur plusieurs années, a pour objectif de constituer une communauté de travail inter institutionnel sur le sujet qu'elle traite. Ces différentes communautés de travail progressivement permettront, au travers de revue annuelle de suivi chaque fiche action, de les préciser

notamment en termes de budget, d'indicateurs et de quantification de leurs impacts.

3.2 URBANISME ET AMENAGEMENT. ARTIFICIALISATION DES SOLS

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande de compléter, si besoin progressivement, la réflexion sur la réduction de l'artificialisation, pour mettre en œuvre la division par deux du rythme d'artificialisation à l'horizon 2030 et tendre vers l'absence d'artificialisation nette d'ici 2050, et de préciser les articulations entre le PCAET et les documents d'urbanisme, et, à terme, avec le ScoT.

Eléments de réponse :

Ces réflexions et compléments seront menées dans le cadre du ScoT.

3.3 CLIMAT, ENERGIE

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande de préciser le plus rapidement possible les modalités, calendrier et moyens de mise en œuvre des actions prévues pour la réduction des consommations énergétiques, de suivre leur bon déroulement et leur impact concret.

Eléments de réponse :

Chaque fiche action, au-delà de la programmation technique et budgétaire encore difficile dans certains cas à établir sur plusieurs années, a pour objectif de constituer une communauté de travail inter institutionnel sur le sujet qu'elle traite. Ces différentes communautés de travail progressivement permettront, au travers de revue annuelle de suivi chaque fiche action, de les préciser notamment en termes de budget, d'indicateurs et de quantification de leurs impacts.

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande de reconsidérer le potentiel de mobilisation de bois-énergie au regard des évolutions de la forêt tout en veillant à une bonne mise en œuvre des actions tendant à augmenter l'efficacité énergétique des moyens de chauffage au bois.

Eléments de réponse :

Le potentiel présenté est un potentiel brut, et de nombreuses alertes et mentions sur la mobilisation de ce potentiel ont été formulées, sur la qualité de l'air notamment. Elles ont conduit à une augmentation très contenue de la production de bois énergie dans la stratégie.

La diminution importante du puits de carbone forestier national constatée depuis la rédaction de ce diagnostic (2020) n'est pas de nature à en modifier significativement les résultats car les forêt méditerranéennes sont relativement moins impactées que les forêts du Nord Est par exemple.

La notion d'amélioration de l'efficacité est également prise en compte dans le potentiel de consommation de bois domestique : ce potentiel est déterminé à partir d'une hypothèse de chauffer davantage de ménages au bois avec la même ressource, c'est-à-dire en augmentant l'efficacité.

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande d'actualiser le dossier, dont le programme d'actions, avec les derniers éléments d'actualité et perspectives, dont les démarches d'identification des zones d'accélération du développement des EnR.

Eléments de réponse :

Cette actualisation se fera lors de l'évaluation à mi-parcours.

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande d'approfondir l'analyse des actions nécessaires pour préserver et développer le potentiel de séquestration du carbone, d'adapter et amplifier si besoin les actions prévues, et de préciser les articulations avec les programmes régionaux de la forêt et du bois.

Eléments de réponse :

Conformément au décret PCAET, il n'a pas été établi de stratégie précise sur la séquestration carbone, mais les leviers ont été décrits, notamment le puits constitué par les pratiques agricoles pour lesquels le territoire dispose des moyens d'action les plus structurants. Ces actions ont été intégrées aux changements de pratiques en agriculture.

3.4 LA QUALITE DE L'AIR

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande d'approfondir la définition opérationnelle, les calendriers et les objectifs des actions prévues en termes de qualité de l'air, en particulier sur la réduction du brûlage des déchets et l'amélioration du chauffage au bois, de veiller à leur bonne réalisation et au suivi de leur impact, et d'approfondir les échanges avec le secteur industriel, en particulier pour la réduction des émissions de composés organiques volatils non méthaniques, et de prendre en compte au plus vite les actions du PPA en cours de révision pour les mettre en œuvre sur le territoire.

Eléments de réponse :

Cela sera fait tout au long de la vie du PCAET.

Chaque fiche action, au-delà de la programmation technique et budgétaire encore difficile dans certains cas à établir sur plusieurs années, a pour objectif de constituer une communauté de travail inter institutionnel sur le sujet qu'elle traite. Ces différentes communautés de travail progressivement permettront, au travers de revue annuelle de suivi chaque fiche action, de les préciser notamment en termes de budget, d'indicateurs et de quantification de leurs impacts.

3.5 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande de préciser et clarifier le contenu des actions d'adaptation au changement climatique et de veiller à la bonne mobilisation des coordinateurs des actions et parties prenantes.

Eléments de réponse :

Cela sera fait tout au long de la vie du PCAET.

Chaque fiche action, au-delà de la programmation technique et budgétaire encore difficile dans certains cas à établir sur plusieurs années, a pour objectif de constituer une communauté de travail inter institutionnel sur le sujet qu'elle traite. Ces différentes communautés de travail progressivement permettront, au travers de revue annuelle de suivi chaque fiche action, de les préciser notamment en termes de budget, d'indicateurs et de quantification de leurs impacts.

3.7 CONCLUSION

Remarques de l'Ae :

L'Ae recommande d'actualiser, pour la consultation du public et le PCAET qui sera adopté, le plan d'actions au vu des derniers développements, de le préciser autant que possible en termes de contenus et calendriers, et d'identifier les actions prioritaires.

Elle recommande de veiller, particulièrement pour celles-ci, à mettre en œuvre rapidement les phases de mobilisation des partenaires, études préalables, groupes de travail pour établir des feuilles de route, pour pouvoir entamer rapidement les actions.

Eléments de réponse :

Le processus de PCAET a été entamé en 2019/2020 et s'appuie sur les données disponibles au moment de son élaboration. L'actualisation représente un travail important due à la spécificité de la CCEPPG qui est présente sur deux régions et deux départements. Les actualisations seront réalisées lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

Cependant la mise en œuvre des actions n'attendra pas cette actualisation et la mobilisation des acteurs et la réalisation des études préalables autour de chaque fiche action ainsi que la constitution d'une gouvernance claire et impliquée est l'enjeu prioritaire de ce premier PCAET.